



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



QUAND, OÙ ET COMMENT DEMANDER ?



QUAND ?

Le dossier de demande d'aide sera disponible au plus tard **fin mars 2019**.



OÙ ?

Dans l'attente de la mise à disposition de celui-ci, les personnes intéressées peuvent faire une demande par mail à l'adresse suivante :

[veloelectrique@toulouse-métropole.fr](mailto:veloelectrique@toulouse-metropole.fr)



COMMENT ?

Le dossier sera disponible :

- au format numérique sur le site internet de Toulouse Métropole, **<https://www.toulouse-metropole.fr/-/prime-air-bo-1>**
- au format papier dans les mairies annexes de Toulouse ainsi que dans toutes les mairies de la Métropole.

Les **pièces suivantes** seront exigées pour que le dossier soit complet. Elles peuvent donc être d'ores et déjà préparées. **En voici la liste :**

- la copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique
- la copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique concerné
- la copie de la dernière feuille d'imposition justifiant d'un revenu net fiscal annuel inférieur à 28 800 €/an
- un justificatif de domicile
- un relevé d'identité bancaire
- l'original de l'engagement signé portant la mention manuscrite « lu et approuvé » qui vous sera transmis par mail.

